
Compte rendu du Conseil Municipal du 26 août 2022

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Intercommunalité

- **Rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) enfance-jeunesse La Chapelle aux Naux – Lignières de Touraine** : Selon la présentation faite lors du conseil du 7 juin 2022 du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre suite au transfert de compétence « Enfance Jeunesse » des communes de La Chapelle aux Naux et Lignières de Touraine, M. le Maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération municipale. Ainsi, les élus approuvent, à l'unanimité, ce rapport de la CLECT.
- **Ressources eau potable** : M. le Maire informe les élus qu'en juillet a été fait un bilan de l'état du forage situé au niveau du château d'eau avec un hydrogéologue et les services afférents de la communauté de communes. Ce forage, conséquemment aux difficultés d'approvisionnement constatées récemment et aux interventions de SOGEA, prestataire en charge de l'eau potable, a fait l'objet d'une remise en état et a retrouvé sa capacité initiale. Lors de cette réunion sur site en juillet, il a été constaté que la structure du forage tel qu'elle est, correspond à un forage d'exploration et non d'exploitation, ce qui nécessitera à terme une régularisation. Aussi, il est inscrit dans les projets d'assainissement à étudier de la communauté de communes la réalisation d'un nouveau forage à proximité de ce site avec une unité de déferrisation, d'un nouveau forage également sur le site dit « des Marsaules » et d'une interconnexion avec Thilouze, ce dernier projet étant prévu pour cette fin d'année. S'ajoute à ces travaux, une réhabilitation du réseau d'assainissement nécessaire par endroit fragilisé causant des fuites comme cela a été le cas courant août.
- **Point chemins de randonnées** : M. le Maire rappelle que ce dossier est suivi par Anita RAVION et François RISETTI, en lien avec la communauté de communes qui détient la compétence « tourisme » et la commune de Thilouze. Un état des lieux afin d'évaluer l'état des chemins et les solutions envisageables a été fait. Une réactualisation de la plaquette du circuit déjà existant intitulé « Vallées et plateaux », proposée par la communauté de communes est en cours de finalisation. Quant au projet du second chemin au Nord de la commune, la solution retenue est celle qui passe le long de la voie ferrée sur la commune de Thilouze. Pour ce faire, le début du chemin dit de la Varenne, cadastré sur Villeperdue mais intégré au fil du temps aux champs de part et d'autre, va être restitué par les agriculteurs concernés. A terme, l'entretien du chemin, même sur les parties sur Thilouze, sera effectué par les agents communaux de Villeperdue par le biais d'un accord entre les 2 communes. Olivier MESNARD a été saisi d'une question d'un riverain d'un chemin sur le secteur de « La place » qui desservirait la voie ferrée et ne serait pas entretenu ; or, après discussion, il est avéré que ce chemin est a minima fauché 1 à 2 fois par an par les agents techniques communaux.

Services scolaires et périscolaires

- **Point rentrée scolaire** : Xavier GAUTHIER rappelle que la rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre, que les points de rendez-vous et les horaires prévus sont en attente de réponse de la directrice d'école interrogée à ce propos. Xavier GAUTHIER fait le point sur les actions menées, dans le courant de cet été, relatives aux services scolaires et périscolaires :

- Différents travaux de sécurité ont été effectués courant de cet été, à savoir : pose de silhouettes signalant la présence d'une école côté Godinière, apposition de passages piéton ; les coussins berlinois et les panneaux de zone à 30 km/h restant à venir.
 - D'autres aménagements ont également été faits comme les bacs à fleurs devant la classe 6, afin, à terme, de créer un écran de verdure anti-chaueur ; des ventilateurs ont été achetés pour équiper les classes ; un abri vélo est en cours d'installation, les gabarits réalisés aux fins de peintures décoratives sur le sol méritent une entrevue préalable avec les enseignants.
 - Le matériel commandé pour la cantine scolaire a été livré et installé par les agents techniques, cet équipement a été subventionné en grande partie dans le cadre du plan de relance de l'Etat au soutien de certaines cantines scolaires porté par la loi EGALIM.
 - Il a été décidé de maintenir le renfort d'un poste d'ATSEM au vu des effectifs scolaires, cet accroissement temporaire d'activité nécessite la création d'un poste ad hoc.
- **Budget école** : Xavier GAUTHIER explique la conception de ce budget qui est inhérent au budget général mais transmis à chaque début d'année scolaire à la directrice d'école pour la gestion des besoins de son établissement. Il a volontairement été mis en exergue, hors de la ligne comptable « fournitures », le coût des photocopies afin d'attirer l'attention des enseignants sur la consommation croissante et importante de ce poste (645 photocopies par élève sur cette dernière année) ; la sensibilisation à l'écologie mise en application au sein de l'école devrait également s'appliquer à ce niveau-là. La ligne « investissement » va être utilisée en partie pour l'achat de 2 bancs et d'un sèche-dessins demandés récemment pour la rentrée prochaine. Xavier GAUTHIER propose de suivre l'inflation général des coûts de fournitures de 4 % en augmentant le budget par élève d'autant, soit 61,50 €. Les élus, à l'unanimité, sont d'accord avec cette proposition. Il est rappelé que la coopérative scolaire a été votée à hauteur de 4,50 € par élève lors de la séance du conseil municipal du 29 avril dernier, le nombre d'élèves référent retenu restant celui du jour de la rentrée scolaire.
 - **Bilan cantine** : Xavier GAUTHIER présente le bilan de cette année écoulée comptant 15072 repas consommés avec une moyenne à 112 rationnaires et des pics à 122 sur une totalité de 140 écoliers en début d'année. Deux services sont donc bien nécessaires pour répondre à cette demande des familles. Le bilan financier reste équilibré en rappelant toutefois que les frais de personnel et d'entretien du bâtiment ne sont pas pris en compte. Les dépenses sont constituées de l'achat des repas auprès du prestataire, de diverses fournitures tel que le pain acheté à la boulangerie de Villeperdue par exemple... L'excédent dégagé couvre en partie ces dépenses mais Xavier GAUTHIER rappelle que le but premier n'est pas l'équilibre budgétaire car cela reste avant tout un service public. Il est rappelé que les tarifs des repas enfant et adulte ont été votés lors du dernier conseil municipal à savoir 3,80 € le repas enfant et 4,50 € le repas adulte. M. le Maire invite les élus qui le souhaitent à reconduire l'expérience, dans le courant de l'année, de tester un repas accompagnés d'1 ou 2 représentants des parents d'élèves.

Personnel communal

- **Radiation d'un adjoint technique en détachement** : Xavier GAUTHIER informe les élus qu'un adjoint technique avec fonction d'ATSEM et ménage est en détachement depuis 1 an auprès de l'Education Nationale et doit être intégré à ce corps administratif au 1^{er} septembre 2022. Dès réception de l'arrêté d'intégration de cet agent au sein de l'Education Nationale, un arrêté de radiation des cadres de la Fonction Publique Territoriale sera alors pris mettant fin à cet emploi au sein des effectifs de la commune.
- **Frais de déplacement** : Xavier GAUTHIER informe de la parution d'un décret du 14/03/2022 applicable rétroactivement au 01/01/2020 portant sur l'augmentation de 10 % du barème kilométrique imputable aux frais de déplacements dans la fonction publique territoriale.
- **Poste adjoint technique fonction ATSEM en renfort** : Xavier GAUTHIER informe les élus que, comme évoqué au point sur la rentrée scolaire du thème « services scolaires et périscolaires », et comme proposé par la commission des affaires scolaires qui s'est tenue en juin dernier, au vu des effectifs de l'école

communale, il est nécessaire pour l'année scolaire 2022-2023 de créer un poste d'adjoint technique avec fonction d'ATSEM et ménage pour assurer un renfort sur la fonction d'ATSEM et les services de restauration scolaire notamment. Aussi, les élus décident, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de créer un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement d'activité temporaire à hauteur de 20h hebdomadaire à compter du 31 août 2022 et d'avoir recours à un contrat de droit public en application de l'article L.332-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour une durée de 1 an.

Budget Finances

Passage à la nomenclature M57 : M. le Maire explique qu'à l'horizon du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 est vouée à être généralisée auprès de toutes les collectivités et établissements publics administratifs dans le but d'harmoniser les procédures de toutes ces entités. Aussi, afin d'anticiper cette transition, il est possible pour les collectivités territoriales volontaires d'appliquer ce référentiel M57 de façon anticipée depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce référentiel est proposé en 2 versions, une version abrégée destinée aux collectivités de moins de 3500 habitants se traduisant par un plan de comptes abrégé et des règles budgétaires et comptables assouplies et une version plus développée. M. le Maire, en concertation avec le conseiller aux décideurs locaux et l'adjointe administrative en charge de ce dossier, propose de basculer sur cette nomenclature M57 en version abrégée dès le 1^{er} janvier 2023. Les élus, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, acceptent cette proposition.

Travaux communaux

- **Point sur cour école côté Godinière** : François RISETTI stipule que ce point a été évoqué précédemment lors de l'exposé et discussion sur la rentrée scolaire du thème « services scolaires et périscolaires ». Il est juste précisé que l'APE a financé 4 jeux dans la cour de l'école côté mairie, installés par les agents communaux cet été et que l'association a aussi commandé une table de pique-nique pour la cour côté Godinière.
- **Point création chemin ancienne lagune** : M. le Maire rappelle la négociation avec Cofiroute sur l'utilisation des résidus de destruction des ponts surplombant l'autoroute faisant l'objet d'une convention aux fins de création d'un chemin sur le site de l'ancienne lagune mis à disposition auprès de l'association « Le Jardin de demain... ». François RISETTI rapporte que ces travaux se sont faits début juin avec l'adjonction d'une plateforme pour, à terme, permettre le déchargement de déchets verts et la création d'un espace non empierré à la croisée des chemins afin de permettre la plantation d'un arbre. Ce coût supplémentaire est pris en charge par la commune et couvert en partie par la subvention de Cofiroute à venir. Magali MORIN rappelle que ce site n'est pas ouvert aux véhicules mais sa destination est un lieu de promenade où la nature reprend ses droits sous l'œil vigilant et bienveillant de l'association prônant la permaculture. En aparté, M. le Maire informe d'une réflexion sur des systèmes d'arrosage notamment du terrain de football hors réseau d'eau potable : traitement des eaux en sortie de station d'épuration, récupérateurs d'eaux pluviales des bâtiments communaux...

SIEIL

- **Point développement de la fibre optique** : Au préalable du point sur les énergies, Christian RONDINEAU souhaite faire un point sur le chantier des travaux de la fibre pour lesquels la réfection de voirie demandée n'est toujours pas effectuée. Il a bien été spécifié aux entreprises intervenantes qu'aucune autorisation de poursuite de travaux ne sera délivrée tant que la remise en état des trottoirs rue Dame Milon ne sera pas réalisée correctement.
- **Point sur situation groupement d'achat énergie** : Christian RONDINEAU explique la position du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) face à l'augmentation notable du coût de l'énergie. Il rappelle que la commune adhère au SIEIL et donc au groupement d'achat d'énergie diligenté par ce syndicat.

Un nouveau marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et d'électricité a été signé pour le 1^{er} janvier 2023 qui annonce une augmentation de 100 à 150 % par rapport au coût contractualisé avec le groupement d'achat d'énergie 2022. Christian RONDINEAU précise que l'augmentation serait bien plus importante sans ce groupement d'achat. Les élus confirment bien le projet de passer tout l'éclairage public en LED, programme déjà réalisé sur certains secteurs et engagé sur d'autres.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur la parcelle C61 et bâti du 19 rue Dame Milon
- sur les parcelles B567 et B 97p et B 565p pour partie et bâti du 17 chemin de la Gentillierie.

Dates à retenir

- **Rentrée scolaire** **Jeudi 1^{er} septembre**
- **Forum des associations** **Samedi 3 septembre** de 9h00 à 12h00 – abords salle polyvalente (installation à 8h30)
- **Commission communication** **Mardi 6 septembre** à 18h00 – mairie et 08/11
- **Commémoration 11 novembre et banquet** **Vendredi 11 novembre** – infos à venir
- **Prochains CM** **Vendredi 30 septembre** à 20h00 – mairie
04/11– 09/12

Divers

- **Point autres réunions :** M. le Maire souligne qu'il n'y a pas eu de réunion sur la période estivale.
- **Retour ciné plein air :** Magali MORIN rappelle que cette animation a été proposée par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et organisée avec les communes limitrophes à savoir Sorigny et Sainte Catherine de Fierbois. Elle déplore que Sorigny, ayant volontairement laissé la place à Villeperdue sur ce projet, ait organisé un marché gourmand nocturne le même jour. Il avait été décidé d'associer les associations villeperduisiennes à cette séance de cinéma plein air afin de constituer une animation plus globale et plus conséquente. Certaines d'entre elles ont bien volontiers répondu à cette demande. Le Jardin de Demain a organisé des ateliers (poterie et vannerie) et une balade sur le site du jardin partagé, le Sporting Club de Villeperdue a proposé une buvette et un stand de restauration (une centaine de repas a été vendus) avec une organisation digne de professionnels, l'APE a proposé un stand de pop-corn, entre autres, qui a très bien fonctionné, le Réveil de Villeperdue a offert une pêche à la ligne aux enfants présents, activité qui a beaucoup plu et le centre équestre Equi-Libre a permis à une trentaine d'enfants de faire une promenade sur poney avec un système de réservation de créneau parfaitement rôdé. Touraine Vallée de l'Indre avait, en plus de la séance de cinéma, financé l'intervention de 2 musiciens qui ont déambulé pendant 1h30 sur le site en interprétant un répertoire de chansons françaises bien connues de tous. Cette journée festive est donc, pour une première, avec 125 spectateurs du film projeté, une réussite. Les associations participantes ont, en effet, été satisfaites, le public est venu malgré une programmation cinématographique plutôt adapté aux plus grands et adultes, un résultat plutôt engageant pour promouvoir d'autres animations à venir.
- **Route Départementale 21 endommagée :** François RISSETTI informe que, pour donner suite au signalement d'un riverain, il a constaté que le revêtement de la RD21 a été marqué significativement par 2 pelles hydrauliques présentes sur le secteur de la Laurière. Ce fait va être signalé au Service Territorial d'Aménagement, gestionnaire de cette voirie.
- **Malfaçon du regard des Marsaules :** Christian RONDINEAU signale que le regard apposé lors des travaux d'assainissement au chemin qui mène au forage des Marsaules s'affaisse de plus en plus. Un signalement particulier sera de nouveau relayé auprès du service Environnement de la Communauté de Communes.